

## **Participation financière UDSVLL 72**

Pour l'année 2016, l'UDSVLL 72 propose à ses membres une participation financière, pour assister à un match de Volley Ball.

Suite à la réunion de bureau du 11 décembre 2015, nous avons établi les règles suivantes qui seront susceptibles d'évoluer au fil du temps :

- Montant du remboursement : 8 €, dans la limite du prix de la place. Exemple : Cout de la place, 5€, le remboursement sera de 5€.
- Offre réservée uniquement aux licenciés et aux 100 premières demandes.
- Fournir une preuve d'achat (e-billet, ticket ou facture) à envoyer à philippe Janvier, trésorier à l'adresse suivante : [anbamapa@orange.fr](mailto:anbamapa@orange.fr)
- Préciser votre adresse pour l'envoi du chèque et le nom des joueurs s'étant déplacés
- Si plusieurs joueurs d'une même équipe se déplacent, rassembler les tickets et un remboursement global sera effectué.
- 1 participation par joueur par année (entre septembre 2015 à septembre 2016)
- Participation à hauteur des 100 1ers demandeurs

Ne souhaitant pas mettre en place des contrôles trop contraignants, nous comptons sur le bon état d'esprit de chacun pour respecter ces quelques points du règlement.

La participation s'applique rétroactivement, en date du 1<sup>er</sup> septembre 2015

